



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL\_2023\_0121-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 05 juillet 2023**

**Délibération n° 30**

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 29 juin 2023

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
11/07/2023

**Ont donné procuration :**

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

**Absent(e) :**

Madame Aurélie CHAMBON

**Secrétaire de séance :** Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

**Objet :** Personnel : modifications du tableau des emplois

Rapporteur : Caroline BARRE

Conformément au Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

En premier lieu, le service Actions et Équipements Culturels recherche un gardien des salles municipales suite à un départ en mutation. Il convient alors de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Délibération n°30 du mercredi 05 juillet 2023

En deuxième lieu, au sein du service Jeunesse et Animation de la Vie, le remplacement de la référent famille du centre social du centre ville d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est nécessaire.

En troisième lieu, un poste de Responsable technique et de production du pôle Cuisine en Velay est en cours de recrutement. Au terme de la procédure, si le recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi se révèle infructueux, les besoins du service justifieront le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Social Territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les créations de :  
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,  
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet,

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire concernant le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Responsable technique et de production du pôle Cuisine en Velay dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 5 juillet 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05  
juillet 2023